



Conditions d'admission 2026-2027

Faculté de Médecine, Pharmacie et Sciences biomédicales (FMPB)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Public cible : candidat hors union européenne non assimilé

L'assimilation vous donne accès aux modalités d'inscription définies pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un critère d'assimilation.

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

Critères académiques généraux pour le 1^{er} Cycle (Bachelier)

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
 - **Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
 - **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
 - **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
 - Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
 - Les candidats HUE répondant aux critères d'assimilation doivent répondre aux critères des étudiants hors union européenne assimilés.
- Critères de délai** : La demande d'admission doit être introduite **dans un délai de 5 ans après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger** (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère ne



Conditions d'admission 2026-2027

s'applique que pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu au minimum un diplôme de 1er cycle.

- Critères de moyenne :** Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Avanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays). Le candidat ne peut avoir obtenu une note autre que A, B et C pour répondre aux critères académiques exigés pour l'admission au grade de bachelier.
- Critères de diplôme :** Avoir déjà obtenu au moment de l'introduction de la demande d'admission, une décision d'équivalence* au CESS donnant accès au cursus envisagé. Je dois veiller à fournir l'équivalence en cours de validité. Dans le cas d'une équivalence provisoire, en cours de validité, l'attestation visa permettant d'introduire la demande de visa auprès du consulat compétent ne sera délivrée qu'après réception de la preuve que le nécessaire a été entrepris pour obtenir l'équivalence définitive.
- Exceptions à cette règle :
- le candidat HUE résidant sur le territoire belge (n'ayant pas besoin d'un VISA d'études) pouvant être admis sous réserve de la réussite du DAES ou de l'examen d'admission aux études de 1er cycle de l'enseignement supérieur.

* L'avis des experts n'est pas une décision d'équivalence, ni une équivalence provisoire.

Critères académiques spécifiques à la faculté de Médecine, Pharmacie et Biomédicales (FMPB)

Cycle d'études : Bachelier en Sciences pharmaceutiques et Bachelier en Sciences biomédicales

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

- Critère de maîtrise suffisante de la langue française :**

L'accès au Bachelier en Sciences pharmaceutiques et en Sciences biomédicales est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une maîtrise suffisante de la langue française.



Conditions d'admission 2026-2027

- **Niveau requis :** B1 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
 - Test de connaissance du français (TCF)
 - Test d'évaluation de français (TEF)
 - Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2)

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

- **Preuve et délai :**
 - Si les résultats ne sont pas disponibles au moment de la soumission du dossier, une attestation d'inscription à un des tests sera requise.
 - Les résultats du test devront être envoyés par e-mail à l'adresse service.admissions@umons.ac.be, pour le 15 juin au plus tard, en précisant dans l'objet de l'e-mail : « Résultats test de langue + Référence du dossier d'admission ».
- **Dispenses possibles si le candidat est titulaire :**
 - D'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français
 - D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français

-> le dossier doit impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi majoritairement en langue française.

Cycle d'études : AU-DELA du bloc 1 du cycle de Bachelier en Sciences pharmaceutiques et Bachelier en Sciences biomédicales

Critère de moyenne :

- **Une moyenne de 12/20** est requise pour chaque année d'études supérieures.
- **Si les études ont mené à un diplôme**, la moyenne sera vérifiée sur le diplôme ou la dernière année des études.
- Les candidats **ne pourront avoir aucun échec dans les matières scientifiques** de base (biologie, physique, chimie) pour chacune des années d'études passées dans l'enseignement supérieur.

Le jury se réserve le droit de ne pas valoriser les crédits pour des unités d'enseignement identiques ayant été acquises avec une note inférieure à 12/20.